



JSI Research & Training Institute, Inc.

**MANIFESTATION D'INTERET**  
**MISE EN PLACE DE CONTRAT CADRE POUR LA TRADUCTION DES DOCUMENTS DU**  
**PROJET**

**RFP NO: MIHR-FY21-MALI-MI-002**

**PARTIE A: PAGE DE COUVERTURE**

**ÉMIS À: Parties intéressées**

**Date d'émission: 01/10/2021**

**Date de clôture pour les questions: 09/10/2021**

**Date d'échéance: 14h00 le 15/10/2021**

**OBJET:** *Appel d'Offres (RFP) pour JSI Research & Training Institute, Inc. (JSI) pour la mise en place d'un contrat cadre de traduction des documents du projet de l'anglais vers le Français et vis versa.*

JSI Research & Training Institute, Inc. (JSI) est une organisation de conseil en gestion de la santé publique qui se consacre à l'amélioration de la santé des individus et des communautés par une amélioration de la qualité, de l'accès et de l'équité des services de santé et des systèmes de santé améliorés. Au Mali, JSI travaille en étroite collaboration avec le ministère de la Santé pour la mise en œuvre du projet MOMENTUM Integrated Health Resilience (MIHR), un projet financé par l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) (Subagreement MIHR-JSI-001, Prime Agreement 7200AA20CA00005). MIHR travaille dans les milieux fragiles afin d'améliorer la qualité de la prestation de services en planification familiale volontaire, santé reproductive (PF/SR), santé maternelle, néonatale et infantile (SMNI) des soins, et nutrition. Au Mali, le MIHR cherche à accroître la résilience des ménages, des communautés et du système de santé dans les régions septentrionales de Gao et Tombouctou.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ses activités sus-mentionnées, JSI procédera à la mise en place d'un contrat cadre pour la traduction de ses documents de l'Anglais vers le Français et vice-versa. Ainsi, la personne physique ou morale retenue pour ce contrat cadre sera chargée de traduire des documents techniques dans le domaine de la santé et tous autres domaines ; des outils de travail du projet et des documents simples dans des délais plus ou moins serrés selon les cas.

JSI invite des personnes physiques et morales intéressées et légalement enregistrées à manifester leur intérêt pour le contrat cadre de traduction des documents du projet.

Veillez soumettre votre proposition la plus compétitive conformément aux instructions ci-jointes, avec toutes les certifications requises. Ce document de sollicitation comprend les parties suivantes :

**PARTIE A : PAGE DE COUVERTURE**

**PARTIE B : INSTRUCTIONS**

**PARTIE C : CERTIFICATIONS REQUISES**

Ce document est un appel à offres uniquement et n'oblige en aucun cas JSI à attribuer une quelconque attribution. Les attributions faites à la suite de cette sollicitation seront soumises aux conditions générales décrites dans les présentes.

Toutes les offres, demandes de renseignements et correspondance concernant cette sollicitation ainsi que la soumission d'offres doivent être clairement référencées « **MIHR-MI-80 Mali** » et doivent être soumises en format électronique par courrier électronique à: [mihr\\_mali\\_procurement@jsi.com](mailto:mihr_mali_procurement@jsi.com)

---

**Dr Aminata Traoré**  
**Chef de parti - MIHR**

---

Date

## PARTIE B: INSTRUCTIONS

### DÉFINITIONS

- **Offrant** : L'individu ou l'entreprise qui soumet des offres
- **Fournisseur** : L'individu ou l'entreprise qui se voit attribuer le contrat dans le cadre de cette Manifestation d'Interet.

JSI recherche des prestataires services de traduction de l'anglais vers le français et du français vers l'anglais qui offre un service client, un délai d'exécution et des tarifs globalement compétitifs par rapport à d'autres fournisseurs, afin d'établir potentiellement un contrat annuel.

Les critères suivants serviront à évaluer la qualité des offres reçues:

- **Démontrer la qualité de votre traduction avec preuves à l'appui ;**
- **Déterminer le nombre de mots par page dans votre offre tout en précisant la police et la taille de police que vous utilisez et votre tarif par mot traduit ;**
- **Déterminer le prix et le délai d'exécution d'un document de 4000 mots;**
- **Preciser votre /vos outil (s) de traduction ;**
- **Prouver vos experiences dans la traduction des documents techniques avec des organisations similaires et dans le domaine de la santé avec des preuves à l'appui (attestation de bonne exécution, bonne fin, etc)**

*Lorsqu'un fournisseur est retenu après l'étude de sa soumission, un test écrit de traduction lui sera demandé pour compléter le dossier soumissionné.*

## INSTRUCTIONS

L'offrant doit soumettre une proposition avec des modalités et conditions de la présente demande de propositions avant **14h, heure locale, le 15/10/2021 à : [mihr\\_mali\\_procurement@jsi.com](mailto:mihr_mali_procurement@jsi.com)**

**Toutes les questions** doivent être soumises par écrit par e-mail à : [mihr\\_mali\\_procurement@jsi.com](mailto:mihr_mali_procurement@jsi.com) avant **le 09/10/2021 à 17h, heure locale**. MIHR répondra aux questions soumises dans les deux jours suivant la réception des questions, **le 11/10/2021**

**Les informations techniques et de coût doivent être soumises ensemble dans un fichier PDF ou Word clairement identifié.**

## DOSSIERS DE MAINIFESTATION D'INTERETS

Le dossier de manifestation d'intérêt doit être composé de :

- **Votre proposition technique et financière avec toutes les spécifications ;**
- **La copie du RCCM et NIF, ou tout autre document juridique, administratif et technique justifiant votre existence ;**
- **Les expériences acquises (attestation de marchés exécutés, les références ou toutes autres documentations).**
- **Les copies des (02) certifications de manifestation d'intérêt signées ;**

Les dossiers de manifestation d'intérêt doivent être envoyés avec la mention suivante :

« **RFP TRANSLAT JSI** » à : [mihr\\_mali\\_procurement@jsi.com](mailto:mihr_mali_procurement@jsi.com) en copiant [aicha\\_diarra@ml.jsi.com](mailto:aicha_diarra@ml.jsi.com)

- La TVA, le cas échéant, doit être indiquée comme une ligne distincte dans le budget ;
- Durée de validité des prix, au moins 90 jours
- Les conditions de paiement
- **[INCLURE AU BESOIN]** Toute garantie disponible pour l'équipement

## ENGAGER DES COÛTS

JSI n'est pas responsable des frais encourus lors de la préparation, de la soumission ou de la négociation d'une adjudication pour cette demande d'offres. Les coûts sont uniquement à la charge de l'offrant potentiel.

## REJET DE LA PROPOSITION

Ce document est une demande d'offres uniquement et n'oblige en aucun cas JSI à attribuer un prix. JSI se réserve le droit de rejeter toutes les offres reçues et / ou d'annuler la demande de propositions. Les soumissionnaires dont la proposition n'est pas sélectionnée seront informés.

**JSI SE RÉSERVE LE DROIT, À SA SEULE DISCRÉTION, DE MODIFIER LA DEMANDE, DE MODIFIER LE PROCESSUS DE SÉLECTION DE QUELQUE MANIÈRE QUE CE SOIT, DE DEMANDER DES INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES AUX OFFREURS, DE REJETER TOUTES LES PROPOSITIONS ET**

**/ OU DE MODIFIER OU D'AMENDER LA PORTEE DES TRAVAUX DES PROPOSITIONS SOUMIS. LA PUBLICATION DE CETTE DDP N'EST PAS UN ENGAGEMENT À ATTRIBUER UN CONTRAT.**

## PARTIE C: CERTIFICATIONS

### (S'IL VOUS PLAÎT SIGNED ET INCLURE AVEC L'OFFRE)

#### CERTIFICATION CONCERNANT LE FINANCEMENT DU TERRORISTE

Dans la certification suivante, le terme «JSI» sera remplacé par le terme «USAID». «Devis / proposition» est remplacé par le terme «demande».

#### CERTIFICATION:

En signant et en soumettant cette certification, le destinataire potentiel fournit la certification énoncée ci-dessous:

1. Le bénéficiaire, au meilleur de ses connaissances actuelles, n'a pas fourni, au cours des dix dernières années, et prendra toutes les mesures raisonnables pour s'assurer qu'il ne fournira pas et ne fournira pas sciemment un soutien matériel ou des ressources à toute personne ou entité qui s'engage, tente de commettre, préconise, facilite ou participe à des actes terroristes, ou a commis, tenté de commettre, facilité ou participé à des actes terroristes, tel que ce terme est défini au paragraphe 3.

2. Les étapes suivantes peuvent permettre au bénéficiaire de se conformer à ses obligations au titre du paragraphe 1

a. Avant de fournir un soutien matériel ou des ressources à un individu ou une entité, le bénéficiaire vérifiera que l'individu ou l'entité :

(i) ne figure sur la liste principale des ressortissants spécialement désignés et des personnes bloquées, qui est tenue à jour par l'Office of Foreign Assets Control (OFAC) du trésor américain et est disponible en ligne sur le site Web de l'OFAC: <http://www.treas.gov/offices/eotffc/ofac/sdn/t11sdn.pdf> ou

(ii) n'est inclus dans aucune information supplémentaire concernant des personnes ou entités interdites qui peuvent être fournies par l'USAID au Bénéficiaire.

b. Avant de fournir un soutien matériel ou des ressources à un individu ou une entité, le bénéficiaire vérifiera également que l'individu ou l'entité n'a pas été désigné par le comité des sanctions de sécurité des Nations Unies (CSNU) créé en vertu de la résolution 1267 (1999) du CSNU (le «Comité 1267 ») [Individus et entités liés aux Taliban, à Oussama ben Laden ou à l'Organisation Al-Qaida]. Pour déterminer si la désignation d'un individu ou d'une entité a été publiée par le Comité 1267, le Bénéficiaire doit se référer à la liste consolidée disponible en ligne sur le site Web du Comité: <http://www.un.org/Docs/sc/committees/1267/1267ListEng.htm>.

c. Avant de fournir un soutien matériel ou des ressources à un individu ou une entité, le destinataire prendra en considération toutes les informations sur cet individu ou cette entité dont il a connaissance et toutes les informations publiques dont il dispose raisonnablement ou dont il devrait avoir connaissance.

d. Le bénéficiaire mettra également en œuvre des procédures raisonnables de surveillance et de surveillance pour éviter que l'aide ne soit détournée pour soutenir des activités terroristes.

### 3. Aux fins de cette Certification:

a. Par «soutien matériel et ressources», on entend la monnaie ou les instruments monétaires ou les titres financiers, les services financiers, l'hébergement, la formation, les conseils ou l'assistance d'experts, les refuges, les faux documents ou pièces d'identité, le matériel de communication, les installations, les armes, les substances mortelles, les explosifs, le personnel, les transports, et autres biens matériels, à l'exception des médicaments ou du matériel religieux.

b. « Acte terroriste » définit:

(i) un acte interdit en vertu de l'une des 12 conventions et protocoles des Nations Unies relatifs au terrorisme (voir le site Internet des conventions des Nations Unies contre le terrorisme: <http://untreaty.un.org/English/Terrorism.asp>); ou

(ii) un acte de violence préméditée, à motivation politique, perpétré contre des cibles non combattantes par des groupes infranationaux ou des agents clandestins; ou

(iii) tout autre acte destiné à causer la mort ou des lésions corporelles graves à un civil, ou à toute autre personne ne prenant pas une part active aux hostilités dans une situation de conflit armé, lorsque l'objet d'un tel acte, par sa nature ou son contexte, consiste à intimider une population ou à contraindre un gouvernement ou une organisation internationale à faire ou à s'abstenir de faire quelque acte que ce soit.

c. «Entité» désigne une société de personnes, une association, une société ou une autre organisation, groupe ou sous-groupe.

d. Références dans cette certification à la fourniture de soutien matériel et de ressources ne sera pas réputé inclure la fourniture de fonds de l'USAID ou de produits financés par l'USAID aux bénéficiaires ultimes de l'assistance de l'USAID, tels que les bénéficiaires de nourriture, de soins médicaux, de prêts aux micro-entreprises, d'abris, etc., à moins que le bénéficiaire n'ait des raisons de croire qu'un ou plusieurs de ces bénéficiaires commet, tente de commettre, préconise, facilite ou participe à des actes terroristes, ou a commis, tenté de commettre, facilité ou participé à des actes terroristes.

e. Les obligations du bénéficiaire en vertu du paragraphe 1 ne sont pas applicables à l'achat de biens et / ou de services par le bénéficiaire qui sont acquis dans le cours normal des affaires par le biais d'un contrat ou d'un achat, par exemple des services publics, des loyers, des fournitures de bureau, de l'essence, etc., sauf si le Bénéficiaire a des raisons de croire qu'un vendeur ou fournisseur de tels biens et services commet, tente de commettre, préconise, facilite ou participe à des actes terroristes, ou a commis, tenté de commettre, facilité ou participé à des actes terroristes.

Cette certification est une condition expresse de tout accord émis à la suite de cette demande, et toute violation de celle-ci sera un motif de résiliation unilatérale de l'accord par l'USAID avant la fin de sa durée.

OFFREUR: \_\_\_\_\_

Signataire autorisé: \_\_\_\_\_

Titre: \_\_\_\_\_

Date: \_\_\_\_\_



**CERTIFICATION CONCERNANT LE DÉBARMENT, LA SUSPENSION OU LA PROPOSITION DE DÉBARMENT**

En signant et en soumettant cette certification, le destinataire potentiel fournit la certification énoncée ci-dessous:

En signant et en soumettant cette certification, le destinataire potentiel fournit l'affirmation suivante: au meilleur de sa connaissance et de sa conviction, le destinataire potentiel et / ou l'un de ses mandants sont ( ) ne sont pas ( ) actuellement exclus, suspendus, proposés à l'exclusion, ou déclaré inadmissible à l'attribution de contrats par une agence fédérale.

OFFREUR: \_\_\_\_\_

Signataire autorisé: \_\_\_\_\_

Titre: \_\_\_\_\_

Date: \_\_\_\_\_